

ASSOCIATION DES
MAIRES
& PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE LA
MARNE

www.maires51.fr
formation@maires51.fr
03 26 69 59 59



2^{ème} semestre
2025

FORMATION

SOMMAIRE

Ce semestre, votre association vous propose une programmation enrichie et renouvelée, pour accompagner au mieux vos missions. À l'affiche : un thème majeur érigé en cause nationale 2025 : la santé mentale ; des sessions plébiscitées sur l'intelligence artificielle ; les incontournables de l'action locale (finances, urbanisme, funéraire) ; et une thématique essentielle pour préparer l'avenir : la transmission en fin de mandat.

FUNERAIRE

Parcours de formation en 2 modules

Module 1 : Tout savoir sur les concessions p 5

Module 2 : Tout connaître sur les reprises de concession p 6

PATRIMOINE

Constructions abandonnées, biens sans maître : que faire ? p 7

BUDGET - FINANCES

Analyser les finances de sa collectivité - atelier pratique p 8

ELU - VIE MUNICIPALE

Passer le relai en fin de mandat p 9

SANTE

Santé mentale : comprendre pour mieux accompagner p 10

COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL

L'intelligence artificielle au service de l'élu : comprendre, maîtriser, agir p 11

Développer son sens de la répartie

p 12

NOS VISIOS

p 13

FORMATION INTRA

p 14

APPLICATION MOBILE

p 15

TOUT CONNAITRE SUR LES CONCESSIONS FUNERAIRES



Maîtrisez la réglementation des concessions funéraires pour garantir une gestion sereine et durable de votre cimetière.

Grâce à ce premier module du parcours de formation, vous saurez appliquer les règles en vigueur avec précision, mieux informer les administrés, et sécuriser juridiquement chaque étape de la gestion funéraire. Une opportunité essentielle pour renforcer vos compétences et assurer un service public de qualité.

OBJECTIFS

- Distinguer droit à concession / droit à inhumation
- Déterminer le contenu de l'acte de concession à délivrer
- Expliquer aux administrés les droits des personnes liées à une concession
- Gérer les concessions dans le temps

PROGRAMME

- Distinction entre concessions / terrain commun et entre droit à concession / droit à inhumation
- Détail du contenu d'un acte de concession et des différentes options possibles
- Les droits du titulaire et des héritiers
- Droit du plus proche parent
- Droit au renouvellement
- Droit à la conversion
- La transmission de la concession Le retour de la concession à la commune
- Bilan de la formation et plan d'action

PREREQUIS

Aucun

**Jeudi 11 septembre
9h - 16h30
secteur Reims
(module 2 le 09/10)**

15 places disponibles

Animée par :
L. BAILLEUX
Juriste

Financement :
DIF Élu ou mandat



Taux de satisfaction : 4/4

Dernière session : 11/09/2025 - 9 participants



TOUT CONNAITRE SUR LES PROCÉDURES DE REPRISE DES SEPULTURES



Appréhendez sereinement les reprises de sépultures dans le respect du cadre légal et des familles.

Cette formation vous permettra d'identifier clairement les différentes situations de reprise de sépulture et de mettre en œuvre, pour chacune, la procédure idoine. Vous renforcerez ainsi la sécurité juridique de vos actions tout en préservant les droits des familles et la dignité des défunt.

OBJECTIFS

Connaitre les différentes hypothèses de reprises

Accomplir la bonne procédure

Réaliser les tâches matérielles nécessaires aux différentes reprises

PROGRAMME

Identifier les différentes hypothèses de reprise de sépulture

Déterminer les procédures de reprises applicables à chaque hypothèse

Accomplir les tâches matérielles nécessaires avant la remise à disposition de l'emplacement

Visite d'un cimetière

Bilan de la formation et plan d'action

PREREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion du cimetière, notamment acquises lors du module 1 du parcours de formation « tout savoir sur les concessions funéraires ».

Jeudi 9 octobre
9h - 16h30
secteur Reims
(module 1 le 11/09)

**15 places
disponibles**

Animée par :
L. BAILLEUX
Juriste

Financement :
DIF Élu ou mandat



Taux de satisfaction : 4.8/5



Dernière session : 29/01/2025 - 12 participants



CONSTRUCTIONS ABANDONNÉES, BIENS SANS MAÎTRE : QUE FAIRE ?



Transformez les biens délaissés en leviers d'action pour votre commune.

Ruines, friches, biens sans maître, habitat indigne : face à ces situations complexes, cette formation vous apporte des outils concrets pour passer à l'action. Vous apprendrez à évaluer les risques, mobiliser les outils juridiques adaptés et intervenir efficacement pour sécuriser, valoriser et reconvertis ces espaces.

OBJECTIFS

Identifier les nuisances et évaluer les risques en présence de constructions abandonnées
Cerner le rôle et la répartition des compétences des différents acteurs
Appréhender les différentes procédures et les outils pour agir

PROGRAMME

Les enjeux pour la commune : sécurité publique, foncier, environnement, cadre de vie...
Pouvoirs de police, transfert EPCI – compétence préfet : le partage des rôles
Définitions, procédures et outils pour agir
Points de vigilance et pièges à éviter : le tableau récapitulatif des notions vues ensemble

PREREQUIS

Aucun

Mardi 16 septembre
9h - 16h30
secteur Châlons

15 places
disponibles

Animée par :
K. ROLLAND
Directrice de
l'association

Financement :
DIF Élu ou mandat



ANALYSER LES FINANCES DE SA COLLECTIVITE - ATELIER PRATIQUE



Pilotez plus finement les finances de votre commune grâce à une analyse éclairée et des outils concrets.

Vous apprendrez à repérer les grandes masses financières dans vos propres documents budgétaires, à analyser vos comptes avec les bons indicateurs, à maîtriser les principaux ratios, et à construire une démarche prospective solide. Ce, afin d'éclairer vos choix budgétaires, d'anticiper les investissements à venir et d'explorer de nouvelles sources de financement.

OBJECTIFS

Recenser dans son propre budget les éléments déterminants de l'analyse financière
Savoir fixer des objectifs à son analyse
Savoir construire une analyse financière

PROGRAMME

1. Comment fonctionne le budget d'une collectivité : masses financières utiles, chapitres budgétaires intéressants, agrégats financiers, données annexes du budget (la dette, le fonds de roulement)
2. Les déterminants de l'analyse financière rétrospective : soldes intermédiaires de gestion, épargne de gestion, épargne brute et épargne nette, interprétation des différentes notions et de leur évolution ; financement des investissements et ressources (subvention, FCTVA, autres) ; dette.
3. Comment réaliser l'analyse prospective ?

PREREQUIS

Avoir une connaissance de base du budget communal.
Apporter son compte administratif ou son budget primitif.
Venir avec son ordinateur portable équipé d'un tableur.

Jeudi 25 septembre
9h - 16h30
secteur Reims

**15 places
disponibles**

Animée par :
JB. GAUDIN
Consultant

Financement :
DIF Élu ou mandat

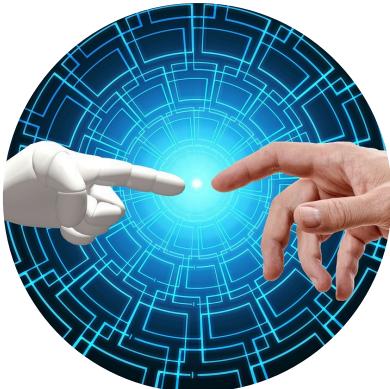
Taux de satisfaction : 5/5



Dernière session : 26/09/2024 - 12 participants



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'ELU : COMPRENDRE, MAITRISER, AGIR



Comprendre, expérimenter et intégrer l'IA dans votre collectivité

Déjà adoptée par plus d'une collectivité sur deux, l'IA s'impose comme un levier d'efficacité au service de l'action publique. Cette formation vous permettra de comprendre ses enjeux, d'identifier ses usages concrets dans les services locaux, et d'explorer les outils disponibles sur le marché. En une journée, apprenez à intégrer l'IA de manière pertinente et responsable, dans le respect du cadre réglementaire, pour mieux répondre aux attentes de vos administrés et anticiper les défis de demain.

OBJECTIFS

Comprendre l'Intelligence Artificielle, ses opportunités et ses limites

Apprendre à dialoguer avec les outils d'IA les plus avancés

PROGRAMME

Les usages et les enjeux de l'Intelligence Artificielle

Le cadre réglementaire

Découvrir ce qu'est un prompt et apprendre le rédiger

Les différents outils d'IA : présentation et prise en main

PREREQUIS

Apporter son ordinateur portable ou sa tablette pour se connecter en Wi-Fi.

Une connexion Wi-Fi sera disponible et mise à disposition sur le lieu de formation.

23 octobre, secteur Reims
9h - 16h30

**15 places
disponibles**

Animée par :
S. DORSCHNER
Consultant,
Ambassadeur IA

Financement :
DIF Élu ou mandat



Taux de satisfaction : 3.7/4



Dernière session : 12/06/2025 - 15 participants



PASSER LE RELAI EN FIN DE MANDAT



Clore un mandat, ouvrir de nouvelles perspectives

La fin d'un mandat constitue un moment charnière : c'est l'occasion de dresser le bilan de son action, de transmettre dans les meilleures conditions, mais aussi de réfléchir à l'avenir. Cette formation vous offre un temps de recul pour capitaliser sur votre parcours, structurer votre transmission et envisager la suite avec méthode, lucidité et confiance.

OBJECTIFS

- Dresser un bilan structuré et complet de votre mandat (actions, réussites, obstacles)
- Identifier et organiser les priorités de fin de mandat
- Préparer une transmission claire et utile aux futurs élus
- Préparer votre propre rebond, personnel, professionnel ou politique

PROGRAMME

- Votre bilan à 360° : actions menées, projets en cours, chantiers laissés de côté...
- Définir vos priorités de fin de mandat et organiser leur mise en œuvre
- Anticiper la suite : transmission des dossiers, baliser un parcours de passation clair et constructif
- Gestion de l'après: Valoriser l'expérience acquise au service d'un nouveau projet, identifier ses envies et ses ressources pour rebondir

PREREQUIS

Aucun

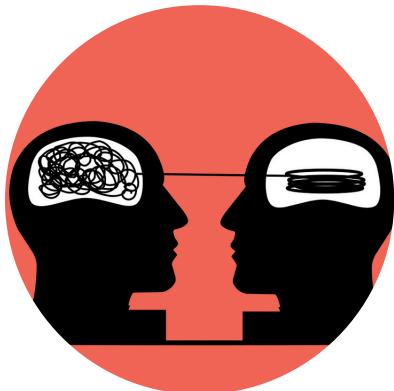
7 octobre, secteur Reims
25 novembre, secteur Châlons
9h - 16h30

**15 places
disponibles**

Animée par :
E. TIAFFAY
Psychologue
Sophrologue

Financement :
DIF Élu ou mandat

SANTE MENTALE : COMPRENDRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER



OBJECTIFS

Définir la notion de santé mentale et son rôle fondamental dans la santé globale

Démystifier la psychiatrie et ses rôles

Connaître la législation sur les hospitalisations sous contrainte

PROGRAMME

Le continuum de la Santé Mentale

- Pas de santé, sans santé mentale
- Ce qui influence notre santé mentale et comment la préserver
- La santé mentale, un enjeu collectif, social et sociétal

La Psychiatrie c'est quoi ?

- Organisation des soins
- Les pathologies

Hospitalisations sous contraintes

- Que dit la loi
- Comment la mettre en application

PREREQUIS

Aucun

**Mardi 14 octobre
14h
se **ANNULÉ****
à Châlons

ASSOCIATION DES
MAIRES
& PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE LA
MARNE

15 places
disponibles

Animée par :
S. DEBIARD
Coordinateur
PTSM 51

Financement :
DIF Élu ou mandat



DEVELOPPER SON SENS DE LA REPARTIE OU COMMENT RÉPONDRE JUSTE QUAND ON EST ÉLU



Affirmation de soi et maîtrise émotionnelle

Entre dossiers sensibles, remarques déstabilisantes et demandes inattendues, les échanges avec les administrés peuvent parfois vous mettre à l'épreuve. Avoir de la répartie devient alors un vrai atout — et ça s'apprend !

Grâce à cette formation interactive, fondée sur vos retours d'expérience et des mises en situation théâtralisées, vous apprendrez à garder votre calme, à répondre avec justesse et à maîtriser vos réactions, même dans les situations imprévues.

OBJECTIFS

Développer son lâcher prise pour mieux rebondir

Activer son écoute

Utiliser le questionnement et poursuivre l'échange

Mieux comprendre les objections et réagir avec assurance

Gérer ses émotions dans des situations imprévues.

PROGRAMME

Rebondir face aux situations imprévues et surprenantes (lâcher prise, garder son assurance)

Développer les compétences utiles au traitement de l'objection (écoute active, questionnement, méthodologie)

Se gérer soi (émotions, communication non verbale, mise en pratique)

PREREQUIS

Prendre la parole en public dans l'exercice de ses fonctions.

Se munir de cas réels tirés de votre expérience, illustrant des situations inattendues ou délicates

Vendredi 28 novembre
9h - 17h
secteur Reims

8 places
disponibles

Animée par :
S. MOREAU
Coach

Financement :
DIF Élu ou mandat



NOS VISIOS



MEDIATION

MME LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : 1H30 - 23/09

Rejoignez-nous pour une visioconférence dédiée à la médiation, outil essentiel de résolution des conflits. Découvrez ses principes, ses avantages, et comment l'intégrer efficacement dans vos pratiques professionnelles. Un temps d'échange concret pour mieux comprendre ce levier de dialogue et de pacification.

VIGICRUE - APIC

DREAL - 30 MIN - DATE A CONFIRMER

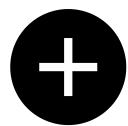
Ce webinaire mettra en lumière les usages opérationnels des outils Vigicrue et APIC, indispensables au suivi en temps réel des cours d'eau et à l'anticipation des crues. Un rendez-vous utile pour consolider vos pratiques et gagner en réactivité face aux aléas météorologiques.



TIG

MME LA PROCUREURE - 1H - DATE A CONFIRMER

Une visioconférence consacrée aux Travaux d'Intérêt Général (TIG) vous est proposée afin de mieux appréhender ce dispositif judiciaire, son cadre légal et ses modalités d'exécution. Ce temps d'information permettra de clarifier le rôle des différents partenaires impliqués et de favoriser une mise en œuvre cohérente et efficace sur le territoire.



FORMATION INTRA

Optez pour la formation intra : une solution efficace pour former, en une seule session, l'ensemble de votre équipe sur un sujet ciblé.

Nous intervenons directement dans vos locaux pour assurer une montée en compétences collective, parfaitement adaptée à vos besoins et à vos enjeux.

Un format pratique, personnalisé et mobilisateur pour gagner en temps, en impact et en synergie.

Partagez nous votre projet :

✉ formation@maires51.fr

📞 03 26 69 59 59



TOUTE L'OFFRE DE FORMATION SUR
WWW.MAIRES51.FR
ET SUR VOTRE **APPLI MOBILE**



>>TELECHARGEMENT GRATUIT<<



FORMATION

Bulletin d'inscription

à dupliquer et renvoyer à association@maires51.fr
ou Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne
13 rue Carnot - 51000 Châlons en Champagne

Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____
(direct indispensable pour la confirmation ou à défaut mairie)

Mobile _____ Fixe _____

Participera à la formation :



Le



Secteur



Participera au repas

Oui

Non

2 MODES DE FINANCEMENT AU CHOIX



RÈGLEMENT PAR MANDAT

Formation élus = dépense obligatoire

envoyer ce bulletin à association@maires51.fr
ou

13 rue Carnot - 51000 Châlons en Champagne

Montant à régler par la collectivité :

[] demi-journée de formation : 80 €

[] journée de formation : 120 €

Date : ____ / ____ / ____

Signature du participant

Signature du maire ou président
et cachet de la collectivité



RÈGLEMENT PAR DIF ELU

Financé via un fonds géré par la CDC



ATTENTION inscription minimum
11 jours ouvrés avant la date



1 Connectez-vous à
moncompteformation.gouv.fr
(créez votre compte de préférence en utilisant FranceConnect)

2 Cliquez sur "DROITS"
permet de consulter votre
solde disponible

3 Rendez-vous sur maires51.fr
- Lien d'inscription accessible
sur chaque fiche de formation



Besoin d'aide ? 03 26 69 59 59

DROIT A LA FORMATION ET FINANCEMENT

En tant qu'élu local, vous bénéficiez d'un droit à la formation, un dispositif légal permettant de financer tout ou partie de vos sessions de formation.

Deux types de financement sont possibles :

- Sur le budget de la collectivité dans le cadre de votre mandat. (Pour rappel, la politique de formation des élus locaux doit être débattue à l'occasion du vote du budget communal)
- Grâce à vos droits DIF Élu, mobilisables via le site officiel : moncompteformation.gouv.fr

Une formation vous intéresse ?

2 possibilités de prise en charge



par la collectivité

budget frais pédagogiques de 2% à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus



dépense obligatoire, si

- ✓ cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- ✓ organisme de formation agréé pour la formation des élus

Formations concernées :

- ✓ en lien avec le mandat

Frais concernés :

- ✓ pédagogiques
- ✓ déplacement, restauration et hébergement
- ✓ perte de salaire éventuelle - plafonnée

Modalités :

- 1 remplir un bulletin d'inscription
- 2 faire **signer par le maire ou le président** et communiquer à l'organisme de formation



par le DIFE

Droit Individuel à la Formation d'Elu

400 € par an / élu

si non consommé une année, cumul possible à hauteur maximum de **800 €**



recharge des droits chaque année

Formations concernées :

- ✓ en lien avec le mandat
- ✓ de réinsertion professionnelle

Frais concernés : inscription jusqu'à J - 11

- ✓ pédagogiques
- ✓ déplacement, restauration et hébergement

Modalités :

- 1 se connecter à "Mon compte élu" - MCE moncompteformation.gouv.fr
 permet de consulter également vos droits acquis
- 2 s'inscrire en ligne

AGRÉÉE DEPUIS 1992

Être élu, c'est assumer une responsabilité stratégique et exigeante au service de son territoire. Pour répondre aux défis complexes de cette fonction et prendre des décisions éclairées, il est essentiel de renforcer ses compétences.

L'Association des Maires de la Marne, **agrée par le ministère chargé des collectivités territoriales**, vous accompagne tout au long de votre mandat.

Nos formations, animées par des experts du secteur selon une approche concrète, qualitative et opérationnelle, couvrent une large gamme de thématiques indispensables à l'exercice de vos responsabilités : pouvoirs de police, finances publiques, fiscalité locale, urbanisme, communication, gestion d'équipe...



INCLUSION ET HANDICAP

Engagée pour une société inclusive, l'Association des Maires de la Marne propose un environnement de formation équitable et accessible à tous.

Notre référente handicap s'efforce d'adapter nos formations en fonction des besoins spécifiques exprimés par chaque participant.

L'inclusion ne se résume pas à des dispositifs techniques : c'est une démarche globale, fondée sur l'écoute, l'anticipation et le respect de chaque personne.

**Catalogue des formations
2ème semestre 2025**